

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**Séance du mardi 02 avril 2024**

2024 - 047	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 25/03/2024
	Date d'affichage : 25/03/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 02 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : **MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, CONSTANTIN, SEIRACQ, MARIMPOUY, DARRACQ, DEHEZ, LAHONTAN, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

M. FOURNET a donné procuration à Mme HOURQUET

M. LABAT a donné procuration à M. VILATON

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

M. GATUINGT a donné procuration à M. SEIRACQ

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. BÉDAT

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

Absents :

Mme EDE

*Secrétaire de séance : **Mme Pierrette WLUSEK***

OBJET :

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA CAF DES LANDES POUR LE PUMPTRACK AU TITRE DES AIDES A L'INVESTISSEMENT
« LIEUX DE LOISIRS EN ACCES LIBRE »**

CONSIDERANT le règlement intérieur de la CAF des Landes voté en 2022 et notamment le volet concernant les aides financières à l'investissement pour les lieux de loisirs en accès libre,

CONSIDERANT le programme des travaux pour la construction d'un pumtrack mené par la Commune.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**



SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiale des Landes pour une participation maximale de 3 000 € au financement de l'investissement au titre des « lieux de loisirs en accès libre » pour une piste de pumptrack estimée à 96 950 €HT

AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette délibération (dossier de demande de financement, convention d'attribution, etc).

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **03 avril 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240402 – DE2024047
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).